



No de résolution  
ou annotation

Le Code Ducharme Inc., Farnham (Québec), Tél.: 1-800-363-9251, No. F029

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE RAGUENEAU**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ  
DE LA PAROISSE DE RAGUENEAU TENUE LE 19 MARS 2026 À 19 H 30 AU CENTRE  
COMMUNAUTAIRE ÉDOUARD-JEAN (10, RUE DES LOISIRS). FORMANT QUORUM  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE STEVE BERTHIAUME, MAIRE.**

Sont présents, les conseillers :

Monsieur Jean-Luc Desbiens  
Monsieur Claude Lavoie  
Monsieur Frédéric Caron

Monsieur Pierre Gagné  
Monsieur Gildor Gagné

Est absent, le conseiller :

Monsieur Kevin Jean

Secrétaire d'assemblée :

Madame Edith Martel, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

2026/03-07

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

2026/03-08

**ORDRE DU JOUR**

Le président fait lecture de l'ordre du jour.

**IL EST PROPOSÉ** par Claude Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté avec les ajouts de points suivants aux affaires nouvelles :

a) Rapports des comités

Avec le consentement unanime des membres du conseil, le point « Affaires nouvelles » demeure ouvert.

2026/03-09

**PROCÈS-VERBAL DU 12 MARS 2026**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 mars 2026;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

**IL EST PROPOSÉ** par Gildor Gagné et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 mars 2026.

2026/03-10

**ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES**

**IL EST PROPOSÉ** par Jean-Luc Desbiens et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'état des revenus et des dépenses au 28 février 2026 (revenus : 2 091 751 \$, dépenses : 361 622 \$, conciliation à des fins fiscales : 0 \$, excédent : 1 730 129 \$) soit accepté.



No de résolution  
ou annotation

2026/03-11

### **COMPTES À PAYER**

**IL EST PROPOSÉ** par Pierre Gagné et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que les comptes déjà payés d'une somme de 52 430,47 \$ soient acceptés et que les comptes à payer au 28 février 2026 d'une somme de 70 461,94 \$ soient acceptés et payés, le tout totalisant 122 892,41 \$.

2026/03-13

### **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 2026-02 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLU(E)S MUNICIPAUX**

Avis de motion est donné par le conseiller, Claude Lavoie, qu'il sera adopté, à une séance subséquente le Règlement n° 2026-02 édictant le code d'éthique et de déontologie des élu(e)s municipaux.

Ce règlement a pour objet de définir les valeurs éthiques de la Municipalité et d'établir les règles de conduite et de déontologie applicables aux membres du conseil, aux comités et commissions municipales ainsi qu'aux élus représentant la Municipalité dans d'autres organismes.

Le projet de règlement n° 2026-02 est déposé et, conformément à l'article 445 du *Code Municipal*, le conseil municipal met à la disposition du public une copie du règlement au bureau municipal pour consultation durant les heures d'ouverture.

2026/03-14

### **FIN D'EMPLOI**

**CONSIDÉRANT** la décision de la direction de mettre fin à l'emploi d'un employé municipal;

**IL EST PROPOSÉ** par Frédéric Caron et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal entérine la décision de mettre fin à l'emploi de l'employé 01-35, et ce, en date du 7 mars 2026.

2026/03-15

### **NOMINATION AU POSTE DE CHEF DES TRAVAUX PUBLICS**

**CONSIDÉRANT** la démission du chef des travaux publics;

**CONSIDÉRANT QUE** Monsieur Billy Girard, actuellement à l'emploi de la Municipalité à titre d'opérateur journalier, a été affecté temporairement au poste de chef des travaux publics conformément à l'article 26.9 de la convention collective;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal souhaite officialiser cette nomination;

**IL EST PROPOSÉ** par Claude Lavoie et résolu à la majorité des conseillers présents : 3 pour et 2 contre :

**QUE** le conseil municipal nomme officiellement Monsieur Billy Girard au poste de chef des travaux publics, à compter du 19 mars 2026;

**QUE** cette nomination entraîne le changement de classification et le salaire correspondant, conformément à l'article 26 de la convention collective.

2026/03-16

### **AUTORISATION DE RÉPARATION DU ECM DE LA PÉPINE**

**CONSIDÉRANT QUE** la pépinière de la Municipalité nécessite la réparation de son ECM (module de commande électronique) afin de permettre son déplacement;



No de résolution  
ou annotation

2026/03-17

Le Code Ducharme Inc., Farnham (Québec), Tél.: 1-800-363-9251, No. F029

**IL EST PROPOSÉ** par Frédéric Caron et résolu à la majorité des conseillers présents, le maire ayant déclaré son opposition, que le conseil municipal autorise Pat Mécanick Inc. à procéder à la réparation de l'ECM de la pépîne afin de permettre son déplacement.

### **APPUI AUX DEMANDES DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC EN MATIÈRE D'IMMIGRATION**

**CONSIDÉRANT QUE** l'Assemblée des MRC de la Côte-Nord a déposé en 2025 un mémoire auprès du gouvernement provincial pour souligner l'importance d'une politique d'immigration stable, prévisible et adaptée aux réalités de notre région;

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs sondages menés auprès des entreprises de la Côte-Nord ont démontré les impacts concrets des récents changements au Programme de l'expérience québécoise et au Programme des travailleurs étrangers temporaires, notamment en matière de difficultés de recrutement, de délais d'embauche prolongés et de risques pour la pérennité des entreprises;

**CONSIDÉRANT QUE** les travailleuses et travailleurs étrangers temporaires et les anciens candidats du Programme de l'expérience québécoise jouent un rôle essentiel dans le fonctionnement des services publics, des infrastructures et de plusieurs secteurs clés de l'économie régionale nord-côtière;

**CONSIDÉRANT QUE** l'Union des municipalités du Québec a adopté une position commune en faveur de clauses de droit acquis et de mesures transitoires pour sécuriser les parcours migratoires des personnes déjà au pays, position qui rejoint les préoccupations exprimées par les MRC de la Côte-Nord.

**IL EST PROPOSÉ** par Jean-Luc Desbiens et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** la Municipalité de Ragueneau appuie les demandes de l'Union des municipalités du Québec en matière d'immigration, et qu'elle demande notamment :

- au gouvernement du Québec, la mise en place d'une clause de droit acquis pour les personnes touchées par l'abolition du Programme de l'expérience québécoise;
- au gouvernement du Canada, la mise en place d'une clause de droit acquis pour les travailleuses et travailleurs du Programme des travailleurs étrangers temporaires déjà au pays, ainsi que des mesures transitoires claires et fixes permettant aux entreprises de conserver ces travailleurs déjà en poste et de les recruter lorsque les besoins sont réels et critiques;
- le rétablissement de traitements simplifiés et de solutions véritablement adaptées aux réalités des PME et des régions.

**QUE** la présente résolution soit transmise au ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration; au ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté; aux députées et députés de l'Assemblée nationale du Québec représentant la région de la Côte-Nord, incluant les membres des partis d'opposition; à la députée fédérale; aux candidates et candidats à la chefferie de la Coalition Avenir Québec; à l'Union des municipalités du Québec (UMQ); ainsi qu'aux MRC et municipalités de la Côte-Nord.

**QUE** copie de la présente résolution soit transmise à l'Assemblée des MRC de la Côte-Nord.

2026/03-18

### **DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2025 DU SCRSI**

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Manicouagan, la municipalité de Ragueneau a l'obligation d'élaborer annuellement un rapport d'activités, et ce, tel que requis en vertu de l'article 35 de la Loi sur la Sécurité incendie.



No de résolution  
ou annotation

2026/03-19

**IL EST PROPOSÉ** par Pierre Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** la municipalité de Ragueneau accepte le dépôt du rapport annuel d'activités 2025 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

**QUE** ledit rapport soit transmis à la MRC de Manicouagan pour dépôt au MSP, et ce, conformément à l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* et en référence à l'action 10 du SCRSI.

**APPUI AU PROJET D'IMPLANTATION D'UN SITE DE TÉLÉCOMMUNICATION TELUS SUR LE LOT 5 148 521, CADASTRE DU QUÉBEC – ROUTE 138, RAGUENEAU**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Ragueneau n'est pas adéquatement desservie par une couverture cellulaire;

**CONSIDÉRANT QUE** les outils de télécommunication sans fil font désormais partie intégrante du quotidien des citoyens et qu'ils contribuent notamment à la sécurité publique ainsi qu'au fonctionnement des services essentiels et d'urgence;

**CONSIDÉRANT QUE** Telus poursuit le déploiement de son réseau de télécommunication afin d'améliorer l'accès à la téléphonie mobile dans la Municipalité de Ragueneau et ses environs;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a reçu, le 9 mars 2026, un document justificatif présentant le projet d'implantation d'un site de télécommunications sur le territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil municipal ont pris connaissance des informations relatives à ce projet;

**IL EST PROPOSÉ** par Frédéric Caron et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la Municipalité de Ragueneau appuie le projet de Telus visant l'implantation d'un site de télécommunications comprenant une tour autoportante d'une hauteur de 76 mètres, sur le lot 5 148 521, cadastre du Québec, situé le long de la route 138, au nord du chemin du Quai, à Ragueneau.

2026/03-20

**DEMANDE DE POSTES CANADA – INSTALLATION DE BOÎTES POSTALES**

**IL EST PROPOSÉ** par Gildor Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser Postes Canada à installer des boîtes postales dans le stationnement du chemin du Quai.

2026/03-21

**AFFAIRES NOUVELLES**

**a) Rapports des comités**

Comité des loisirs : Frédéric Caron fait un petit retour sur la semaine de relâche. Il remercie tous les bénévoles qui ont participé aux activités.

2026/03-22

**FERMETURE DES AFFAIRES NOUVELLES**

**IL EST PROPOSÉ** par Gildor Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le point « Affaires nouvelles » soit fermé.



No de résolution  
ou annotation

2026/03-23

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le président répond aux questions du public.

2026/03-24

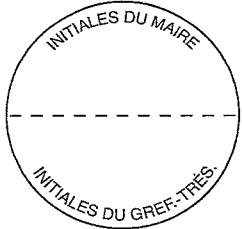
**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**IL EST PROPOSÉ** par Claude Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 20 h 39.

Steve Berthiaume  
Maire

Edith Martel  
Directrice générale adjointe  
et greffière-trésorière adjointe

***Je, Steve Berthiaume, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.***



No de résolution  
ou annotation

